



NATURA 2000

Compte-rendu du comité de pilotage des sites

FR2500080 – Zone Spéciale de Conservation « *Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou* »

FR2512003 – Zone de Protection Spéciale « *Havre de la Sienne* »

Validation de l'état des lieux du document d'objectifs commun à la ZSC et à la ZPS

Mardi 13 décembre 2022, à Agon-Coutainville

Sous la présidence de Madame Françoise PLOUVIEZ-DIAZ, Sous-préfète de Coutances et de Monsieur Thierry DUSART, Adjoint du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord pour l'action de l'État en mer

Liste des personnes présentes :

- Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, Monsieur Thierry DUSART, Adjoint du préfet maritime pour l'action de l'État en mer ;
- Préfecture de la Manche, Madame Françoise PLOUVIEZ-DIAZ, Sous-préfète de Coutances ;
- Hervé AGNES, Conseiller départemental du canton de Quettreville-sur-Sienne ;
- APAM le Sénéquet, Patrice BOSCHER ;
- SMLN/Conservatoire du littoral, Isabelle BUREAU, Cheffe du service patrimoine ;
- Commune de Lingreville, Micheline CAVÉ, Élué ;
- GONm, Bruno CHEVALIER, Bénévole ;
- Hedwige COLLETTE, Conseillère départementale du canton de Créances ;
- Valérie COUPEL-BEAUFILS, Conseillère départementale du canton de Bréhal ;
- CC CMB, Etienne D'ANGLEJAN, chef de projet recomposition et résilience littorale ;
- OFB, Karine DEDIEU, Chargée de mission ;
- Association AVRIL, Véronique DESFEUX-MEZIERE, Directrice ;
- DREAL Normandie, Laurent DUMONT, Chef du pôle mer et littoral ;
- Commune d'Agon-Coutainville, Christian DUTERTRE, Maire ;
- SyMEL, Saïd EL MANKOUCH, Directeur ;
- FDC50, Grégoire FAUTRAT, Gestionnaire de la réserve de chasse de Geffosses ;
- APP2R, Enola FLAMICHAUX, Observateur ;
- SMLN/Conservatoire du littoral, Gwendoline GOUCHET, Chargée de mission ;
- SyMEL, Antony HANNOK, Garde du littoral ;
- AESN, Yann JONCOURT, Chargé d'études ;
- OFB, Marine LASSAU, Chargée de mission ;
- Commune d'Agon-Coutainville, Delphine LEBRETON ;
- APP2R, Max LECAMPION, Co-président ;
- Commune de Bréhal, Daniel LECUREUIL, Maire ;
- Dany LEDOUX, Conseillère départementale du canton de Quettreville-sur-Sienne ;

- Commune de Pirou, Noëlle LEFORESTIER, Maire ;
- SyMEL, Stéphane LEMIERE, Garde du littoral ;
- APAM le Sénéquet, Didier MABILLE, Président ;
- Commune de Bricqueville-sur-Mer, Loïc MAINE ;
- CD50, Service patrimoine et gestion des milieux naturels, Blaise MICARD, Chef de service ;
- Commune de Geffosses, Michel NEVEU, Maire ;
- Commune d'Agon-Coutainville, Monsieur PFEIFFER, Adjoint au Maire ;
- Damien PILLON, Conseiller départemental du canton d'Agon-Coutainville ;
- Commune de Montmartin-sur-Mer, Nicole POUILLAIN représentant M. QUESNEL ;
- CC COCM, Thierry RENAUD, Vice-président à l'aménagement du territoire, l'Habitat et l'Environnement ;
- SMLN/Conservatoire du littoral, Elise RENAULT, Chargée de mission ;
- DREAL Normandie, Sandrine ROBBE, Adjointe au chef du pôle mer et littoral ;
- Commune de Regnéville-sur-Mer, Martial SALVI, Maire ;
- SMLN/Conservatoire du littoral, Noam SAUVAGE-DEBERSEE, Stagiaire ;
- CRC Normandie mer du nord, Manuel SAVARY, Directeur ;
- CRPMEM Normandie, Muriel SICARD, Chargée de mission environnement ;
- Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, Laurène SIMON, Adjointe du bureau « Environnement marin Gouvernance » ;
- Commune d'Annoville, Claire TANGUY, Adjointe en charge de l'environnement ;
- DDTM Manche, Corinne TESNIERE, Cheffe de la Délégation Territoriale Centre par intérim ;
- CC CMB, Louis TEYSSIER, Conseiller délégué au littoral, par ailleurs Maire de Blainville-sur-mer ;
- Manche-Nature, Laura TOUVET, Présidente ;
- DDTM Manche, Laurent VATTIER, Service environnement.

Liste des personnes/structures excusées :

- Isabelle BOUYER-MAUPAS, Conseillère départementale du canton d'Agon-Coutainville ;
- INAO, Gilles BOYAVAL, Technicien territorial ;
- ACMCOC, Jean-Marc JACQUETTE, Vice-président ;
- CRPMEM Normandie, Patrice LECROSNIER, Pêcheur professionnel ;
- CPML50, Jean LEPIGOUCHET, Président ;
- GMN, Mélanie MARTEAU, Chargée de mission chiroptères ;
- Florence MAZIER, Conseillère régionale de Normandie ;
- Commune de Montmartin-sur-Mer, Bruno QUESNEL, Maire ;
- ACMCOC, Frédéric REGNAULT, Président ;
- CRPMEM Normandie, Dimitri ROGOFF, Président ;
- DIRM MEmN, David SELLAM, Chef de la mission territoriale de Caen ;
- APP2R, Philippe VIGOUREUX, Président.

Ordre du jour :

1. Accueil des participants (*Autorités administratives*)
2. Présentation de l'état des lieux du patrimoine naturel, des enjeux écologiques et des objectifs de conservation à long terme (*SMLN, OFB*) et présentation de l'état des lieux des usages (*SMLN, CRPMEM Normandie*)
3. Proposition de validation de l'état des lieux du document d'objectifs, des enjeux écologiques et des objectifs de conservation à long terme (*Autorités administratives*)
4. Présentation du programme de travail pour l'année 2023 (*DREAL Normandie*)
5. Questions diverses

Déroulement de la séance

1. Accueil des participants (*Autorités administratives*)

Madame PLOUVIEZ-DIAZ, sous-préfète de Coutances, ouvre la séance et remercie les participants de leur présence ainsi que Monsieur DUTERTRE, maire d'Agon-Coutainville, pour la mise à disposition de l'amphithéâtre de l'espace culturel et les conditions cinématographiques. Elle introduit la réunion en rappelant qu'il s'agit de la seconde réunion de comité de pilotage depuis son installation le 21 janvier 2021. En outre, cinq groupes de travail se sont tenus en 2022 et ont bien produit ; ils ont permis d'aboutir à un projet d'état des lieux. Un sixième a été réuni en juin 2022 à la demande des élus, spécifique à la gestion des havres en lien avec la problématique de l'évolution du trait de côte. Elle rappelle enfin que les deux sites Natura 2000, la ZSC « *Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou* » et la ZPS « *Havre de la Sienne* » bénéficieront d'un DOCOB commun.

Monsieur DUSART, adjoint du préfet maritime pour l'action de l'État en mer, s'associe aux remerciements et explique le mode de gouvernance en co-présidence du préfet de la Manche et du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, les deux sites étant majoritairement marins (76% de domaine marin pour la ZSC et 90% pour la ZPS). Il rappelle les enjeux écologiques des sites, en particulier les prés salés et l'avifaune et ses zones fonctionnelles qui forment un ensemble d'intérêt. Il annonce que l'objectif du COPIL est de valider les diagnostics écologique et socio-économique des sites et remercie la DREAL, cheville ouvrière de ce DOCOB.

Monsieur DUMONT, chef du pôle mer et littoral à la DREAL Normandie, rappelle l'importance du travail accompli depuis 18 mois. Les sites Natura 2000 sont des aires protégées bénéficiant de documents de gestion élaborés en concertation avec un certain nombre d'acteurs qui partagent des territoires qui leur tiennent à cœur. S'agissant de lieux en évolution, il évoque la notion de gestion adaptative : la nature s'adaptera et les activités devront elles aussi s'adapter.

A la demande de **Monsieur DUSART**, chaque participant présent dans la salle est invité à se présenter.

2. Présentation de l'état des lieux du patrimoine naturel, des enjeux écologiques et des objectifs de conservation à long terme (*SMLN, OFB*) et présentation de l'état des lieux des usages (*SMLN, CRPMEM Normandie*)

Présentation du diagnostic écologique (diapositives 4 à 32 du diaporama) puis temps d'échanges

Monsieur CHEVALIER, bénévole au GONm, évoque le besoin d'étendre la ZPS à l'heure actuelle non fonctionnelle, au havre de la Vanlée et au marais d'Annoville, notamment pour les ardéidés qui ne nichent plus dans la ZPS, pour les limicoles et pour la Bernache cravant à ventre clair.

Madame ROBBE, adjointe au pôle mer et littoral à la DREAL, répond qu'effectivement, le périmètre de la ZPS date. Suite à l'élaboration du diagnostic écologique, il ressort des échanges d'oiseaux importants entre les havres de la Sienne et de la Vanlée. Ce constat devrait amener à se poser la question de la pertinence du périmètre de la ZPS et de la nécessité de l'adapter dans le cadre de l'élaboration de la partie opérationnelle du DOCOB.

Madame COUPEL-BEAUFILS, conseillère départementale du canton de Bréhal demande comment sont obtenus les états de conservation, leurs causes et les actions prévues pour les améliorer.

Madame GOUCHET, chargée de mission au SMLN/Conservatoire du littoral, répond que les états de conservation sont basés sur plusieurs critères et que leur construction évolue en fonction des connaissances à disposition. **Madame ROBBE** ajoute que les états de conservation s'appuient sur une méthode nationale et qu'une note est attribuée à chaque critère. L'objectif est de faire ressortir, en les hiérarchisant, les habitats et les espèces à enjeu. Les facteurs de dégradation seront abordés dans la suite de la démarche.

Madame DESFEUX-MEZIERE, directrice de l'association AVRIL, demande si les herbiers de zostères sont compris dans le périmètre de la ZSC. **Madame ROBBE** répond que ces derniers sont situés en dehors du site Natura 2000 car les courants sont trop forts dans les havres pour permettre leur développement. Les plus grands herbiers sont situés au niveau de l'archipel de Chausey et seront traités dans le DOCOB de ce site.

Présentation du diagnostic socio-économique (diapositives 33 à 42 du diaporama) puis temps d'échanges

Monsieur DUMONT souligne l'importance du travail collectif amont et le niveau de participation ayant permis l'élaboration de cet état des lieux ; il se déclare heureux de la dynamique collective créée.

Madame CAVÉ, élue à Lingreville, demande si le diagnostic des usages aborde la question des camping-caristes qui stationnent sur les espaces naturels sans être punis, notamment dans le havre de la Vanlée. Les représentants des communes se sentent dépassés par cet afflux touristique, qui n'intervient pas uniquement aux grandes marées, et aimeraient avoir des moyens de pression et de restriction à mettre en place. Les réseaux sociaux participent grandement à promouvoir les sites naturels et facilitent les échanges entre camping-caristes.

Madame PLOUVIEZ-DIAZ, rappelle que cet usage n'est pas autorisé.

Madame ROBBE explique que le sujet est remonté lors des groupes de travail en lien avec la pêche à pied et les grandes marées, notamment sur les prés salés et les milieux dunaires du havre de la Vanlée, qui constituent un site classé en plus d'être en site Natura 2000.

Monsieur DUMONT fait part du constat de fréquentation importante des sites naturels, avec des comportements de consommation, notamment depuis le déconfinement.

Madame PLOUVIEZ-DIAZ annonce qu'un paragraphe sera ajouté dans le diagnostic pour prendre en compte le fait que cet usage est observé toute l'année.

Monsieur MABILLE, président de l'APAM le Sénéquet, évoque le fait que quand il s'agit des terrains du Conservatoire du littoral, il faut que ses agents réalisent des contrôles de police pour verbaliser les camping-caristes.

Monsieur HANNOK, garde du littoral au SyMEL, explique que rouler avec un véhicule motorisé en espace naturel constitue un délit. Les agents du SyMEL sont seuls sur leurs sites et font appel à l'OFB pour verbaliser. Il ajoute que les portiques posés sur la commune du havre de Saint-Germain ont été très efficaces contre ce type d'usagers, et qu'il serait intéressant d'identifier les chemins sur le havre de la Vanlée qui pourraient en accueillir. Les communes entourant le havre de Saint-Germain se sont toutes mises d'accord pour agir en cohérence et ne pas déplacer le problème d'une commune à l'autre. Pour rappel, le Conservatoire du littoral n'a pas de terrain sur la commune de Bricqueville-sur-Mer, où sont localisées, autour des bergeries du havre de la Vanlée et de la route submersible, les fortes affluences de camping-caristes.

Monsieur TEYSSIER, maire de Blainville-sur-Mer et élu de la communauté de communes CMB, explique que sur sa commune, des portiques, des plots et des aires d'accueil ont été proposés pour améliorer la situation.

Monsieur LECUREUIL, maire de Bréhal, pense que les portiques ne peuvent pas être la seule solution, notamment vis-à-vis du développement des vans aménagés qui passent dessous. Les communes ont besoin d'un appui des services de l'État sur cette problématique.

Madame ROBBE explique, pour le financement de ces aménagements, qu'il existe des outils financiers mobilisables dans le cadre de Natura 2000 dès lors qu'il s'agit de préserver les habitats naturels. Elle ajoute que cet aspect de camping-caristes sera à travailler dans la partie opérationnelle et sera développée dans la partie du diagnostic dédiée au tourisme, pour compléter le lien fait avec la pêche à pied de loisir.

Monsieur DUMONT conclut en concluant que des opérations seront écrites dans le plan d'action, mais qu'il reste possible d'expérimenter des solutions avant l'approbation du DOCOB.

Monsieur CHEVALIER interpelle l'assemblée sur le fait que l'estran se transforme en carrière de sable pour le rechargement de plage, ce qui est dommageable pour l'avifaune, et pas seulement en période de nidification du Gravelot à collier interrompu. En période hivernale, c'est aussi très compliqué pour les oiseaux. Il conviendrait selon lui que le calendrier de réalisation des travaux soit mieux défini en amont pour éviter les dérogations aux mauvaises périodes.

Madame PLOUVIEZ-DIAZ évoque le groupe de travail qui s'est tenu en juin 2022 et qui a permis de traiter ce sujet de la période d'intervention pour ce type d'opérations.

Monsieur DUMONT rappelle que les prélèvements de sable pour le ré-ensablement des plages s'appuient sur le transit sédimentaire côté mer et que le cœur du havre n'a pas vocation à être dragué. Une exception pourrait advenir pour le havre de Geffosses car le projet porté par CMB doit permettre de restaurer un fonctionnement naturel, avec un excès de matériaux à évacuer qui reste à caractériser. Dans tous les cas, pour toute intervention ou expérimentation, les impacts doivent être étudiés. La prise en compte de la période de nidification du Gravelot à collier interrompu, par exemple, est une précaution maintenant bien comprise par les services instructeurs et par les collectivités.

Monsieur CHEVALIER insiste sur le besoin de respecter les calendriers. Il s'appuie sur l'exemple de travaux menés au cœur de l'hiver qui ont provoqué un effondrement des populations d'oiseaux à Barneville-Carteret. La période la moins impactante, pour tous types de travaux (dragage, défense contre la mer...), est celle du mois de mars.

Monsieur MABILLE précise que l'important est le compromis et que les travaux ne peuvent pas se faire sur une durée si courte.

Madame ROBBE explique qu'au niveau des services de l'État, des recommandations ont été élaborées sur la base d'un recensement des reposoirs à limicoles réalisé par le GONm. Elles conduisent à des prescriptions dans le cadre des projets pour éviter certaines périodes et empêcher les travaux simultanés sur deux havres voisins. Le maître mot est l'anticipation.

Monsieur TEYSSIER rebondit en ajoutant qu'il existe maintenant une approche globale des aménagements sur la côte des havres et que le recul du trait de côte est un constat partagé, tout comme celui de l'ensablement des havres. Des études restent à mener pour comprendre les phénomènes.

Monsieur PILLON, conseiller départemental du canton d'Agon-Coutainville, évoque le dragage du port de Barneville-Carteret. Ne pas draguer, c'est ne plus permettre aux bateaux d'y entrer. La Manche étant un département touristique, la période des travaux peut difficilement se tenir en saison estivale. Resserrée, elle ne peut s'effectuer que d'octobre à mars.

Madame TOUVET, présidente de Manche-Nature, rappelle que l'estran est un milieu vivant, qu'il est important de prêter attention aux écosystèmes naturels et qu'il ne faut pas abuser de cette pratique de rechargement de sable ou de dragage. La solution se trouve dans la relocalisation.

Monsieur TEYSSIER répond qu'effectivement ce sont des zones vivantes et que par le passé les travaux ont détruit ces milieux, notamment à Geffosses. C'est un constat qu'il faut valider ensemble pour pouvoir demain trouver des solutions d'aménagement.

Madame TOUVET remet les choses en perspectives et indique que lorsque la nature joue les Shadocks, elle le fait sur des milliers d'années contrairement à l'homme qui le fait sur quelques années. Les travaux sont aussi émetteurs de CO₂. Il ne faut pas reconstruire en bordure de côte.

Madame LEFORESTIER, maire de Pirou, répond que l'adaptabilité de l'habitat en milieu côtier doit être repensée. Il ne faut pas selon elle que les gens soient trop catégoriques mais qu'il est important de discuter. Elle souhaite que l'Homme puisse continuer à vivre de manière harmonieuse avec la nature et que le DOCOB et les autres documents comme les SAGE ou PLUi conduisent à un très beau projet.

Monsieur TEYSSIER ajoute que les études sont nécessaires pour comprendre et mener des aménagements approuvés par la collectivité.

3. Proposition de validation de l'état des lieux du document d'objectifs, des enjeux écologiques et des objectifs de conservation à long terme (Autorités administratives)

Aucune remarque supplémentaire n'étant avancée, l'état des lieux du DOCOB est déclaré validé sous réserve de l'ajout sur la fréquentation des camping-caristes observée toute l'année.

4. Présentation du programme de travail pour l'année 2023 (DREAL Normandie)

Présentation des diapositives 45 à 46 du diaporama

L'année 2023 sera dédiée à la construction du volet opérationnel du DOCOB. La proposition du SMLN est que la participation aux prochains groupes de travail se fasse sur invitation, en fonction des enjeux écologiques traités, afin de ne pas multiplier le nombre de réunions pour chaque acteur. La liste des groupes de travail sera mise en ligne sur le site Internet dédié à Natura 2000 en amont. Les premiers groupes sont envisagés en mars-avril 2023. Il est rappelé que les groupes de travail sont plus largement ouverts et ne sont pas restreints aux membres du COPIL.

Au terme des échanges, **Monsieur DUSART** et **Madame PLOUVIEZ-DIAZ** encouragent chacun des participants à prendre part aux prochains groupes de travail. Ils soulignent la bonne avancée du dossier ainsi que la dynamique créée et remercient l'ensemble des membres pour leur participation ainsi que les intervenants pour leur travail de préparation.

Le diaporama présenté lors de ce COPIL est téléchargeable sur le site :
<http://littoral-normand.n2000.fr/les-sites-littoraux-normands/zsc-littoral-ouest-du-cotentin-de-brehal-pirou/revision-du-docob>